



communiqué

Date

Le 23 juin 1987

N^o 132

Pour publication

REVUE DE L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ D'EAU DANS LES GRANDS LACS: RÉPONSE AU TROISIÈME RAPPORT BIENNAL

Le très honorable Joe Clark et l'honorable Tom McMillan sont heureux d'annoncer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître sa réponse provisoire au Troisième rapport biennal de la Commission mixte internationale (CMI) sur l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs. En vertu de cet Accord, le Canada et les États-Unis doivent, à titre de signataires, en examiner le fonctionnement et l'efficacité. La réponse provisoire énonce les points essentiels sur lesquels se fonde la revue de l'Accord, qui s'est amorcée avec la publication du Troisième rapport biennal, le 18 mars 1987.

Dans la réponse intérimaire, M. Clark réitère l'engagement du gouvernement du Canada envers les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, mais reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour les atteindre. La réponse exprime l'intention du gouvernement d'axer ses efforts, au cours du processus de revue, sur une application plus rigoureuse de l'Accord plutôt que sur la renégociation complète de ce dernier.

Pour la première fois, le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario tentent d'aborder les problèmes de fond que soulèvent une série de recommandations formulées par la CMI. La réponse a été préparée par des fonctionnaires d'Environnement Canada, en consultation avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux et sous la direction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de l'Environnement. Pour obtenir le texte intégral, s'adresser au ministère des Affaires extérieures ou à Environnement Canada.

Pour de plus amples renseignements, prière d'appeler:

Bernard Brulé
Environnement Canada
(819) 994-1655